

Mairie de Lamontélarie

81260 LAMONTELARIE
Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54
mairie.lamontelarie@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 7

Présents :

M. Pierre ESCANDE
M. Philippe BAUDIERE
Mme. Chantal GUILLOT
M. Olivier PHALIPPOU
Mme. Eliane GERSTENMAIER

Absentes excusées :

Mme. Fanny SOLANS
Mme. Julie COUGET

Mme. Fanny SOLANS a donné pouvoir à M. Olivier PHALIPPOU
Mme. Julie COUGET a donné pouvoir à M. Philippe BAUDIERE

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 15h00.
Mme. Eliane GERSTENMAIER est désignée secrétaire de séance.

I. Approbation compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2017

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Ouverture Enquête Publique dans le cadre de l'établissement des périmètres de protection

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle à l'assemblée les attendus de l'arrêté préfectoral (article 1 chapitre 1) en date du 9 octobre 2015 portant déclaration d'utilité publique, à savoir :

- L'institution des services associés pour assurer la protection des ouvrages et la qualité de l'eau,
- La cessibilité et l'acquisition des terrains portant les réservoirs,
- La cessibilité et l'acquisition des terrains nécessaires à l'instauration du périmètre de protection immédiat des captages,
- La commune de Lamontélarie est autorisée à acquérir en pleine propriété, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, ces dits terrains.

Privilégiant les transactions amiables, Monsieur le 1^{er} Adjoint demande à l'assemblée qu'il soit procédé à des cessions communales en échange des acquisitions nécessaires pour les points suivants :

Captage du Redondel

- Cession par la commune du chemin rural entre la voie communale du Redondel et le chemin rural de la Salvetat à Combalerte
- Cession par la commune de la parcelle AD89
- Acquisition par la commune d'une surface étendue autour du captage

Il précise que dans l'intérêt général de protéger au maximum notre ressource, le non usage du chemin rural et l'enclavement de la parcelle AD89, la commune de Lamontélarié accepte le déséquilibre de cette transaction en terme de surface.

Accès au réservoir de Rouquié (La Catté)

- Cession par la commune d'une partie du chemin rural de la Catté à Lamontélarié
- Acquisition par la commune des parcelles AP139 et 142

Accès au captage de Rouquié (La Cabanne Vieille)

- Cession par la commune de parties des chemins ruraux de La Cabanne Vieille et de Rouquié à La Cabanne Vieille
- Acquisition par la commune des parcelles AR149, 144, 147, 141, 126, 124, 118, 137, 129, 135, 153 et 150 de la piste forestière.

Oui cet exposé, le 1^{er} Adjoint en charge de ce dossier, demande aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'accepter les désaffectations de chemins ou parties de chemins concernés,
- ❖ D'accepter les acquisitions concernées,
- ❖ De solliciter l'ouverture d'une enquête publique préalable portant sur ces éléments,
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette enquête,
- ❖ De décider que tous les frais relatifs à ces opérations seront pris en charge par la Commune de Lamontélarié.

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

III. Question diverses

Monsieur le 1^{er} Adjoint fait le bilan sur ce dossier et donne à l'Assemblée les données des acquisitions autour des captages haut et bas de Rouquié et les résultats de la négociation avec le Groupement Forestier SAFACA. La régularisation des autres parcelles privées de la piste forestière fera l'objet de l'envoi d'un courrier à tous les propriétaires concernés.

Pour ce qui concerne le chemin d'accès au bassin des Jeannettes, le bornage contradictoire a été effectué en présence des propriétaires riverains le 23 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question, la séance est levée à 16H30.

Le Maire
Pierre ESCANDE